

Fiche d'information

sur la participation financière
des élèves et stagiaires à la restauration

Du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023


sodexo



Quels repas dois-je payer et à quel prix ?

▶ 1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formations initiales classiques (DSP, DPIP, CPIP, SVT, LTN, CSP) — Liste d'aptitude DSP-
DSP examen professionnel

- ▶ **Petit-déjeuner : payant : 1,12 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points)**
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 € (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
- ▶ **Déjeuner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,77 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,99 €.
- ▶ **Dîner : payant : 2,58 € (pour un plateau inférieur ou égal à 14 pts).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,77 €
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,99 €.

▶ 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF] (filrière administrative et technique, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et CE adj, enseignants...) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation — Formation 1^{er} surveillant — liste d'aptitude lieutenants, DPIP et CSP — examen professionnel lieutenants, DPIP et CSP.

- ▶ **Petit-déjeuner : Payant : 2,12 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;**
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 € (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
- ▶ **Déjeuner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points - 20 points pour le menu sportif).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,77 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,99€.
- ▶ **Dîner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 14 points - 17 points pour le menu sportif).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,77 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,99€.

▶ 3. Auditeurs de la classe préparatoire intégrée

- ▶ **Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner, de 17 points pour le déjeuner et de 14 points pour le dîner.**
- ▶ **Petit-déjeuner :** Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
- ▶ **Déjeuner et dîner :** Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,77 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,99 €.

▶ 4. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- **Gratuité de l'ensemble des repas** : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner, de 17 points pour le déjeuner et de 14 points pour le dîner.
- **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
- **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,77 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,99 €.

Quand s'appliquent ces nouveaux tarifs ?

Ils s'appliquent à compter du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023.
Ils s'appliquent durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-end compris.

Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés ?

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en situation de congés, il peut continuer à fréquenter le restaurant. Néanmoins, il ne bénéficiera plus d'aucune prise en charge de restauration par l'École. Il paiera donc ses repas :

- **Petit-déjeuner : Payant : 2,12 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;**
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
- **Déjeuner et dîner : payant : 9,09€ (pour une formule de base : un plat principal et une composante).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,77 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,99 €.

Comment puis-je payer mes repas ?

Très simplement par carte bancaire sans contact.

Puis-je consommer au restaurant un dîner acheté à l'extérieur ?

Oui, au sein du local restauration de la ferme de Trenque. Ce local est ouvert 24h/24, l'accès s'effectue grâce à la carte de votre chambre.

Le prix payé est-il le prix net ?

Non. Les élèves en formation statutaire préalable à la titularisation bénéficient d'une subvention Énap éducation pour la santé de 1,00 € dans le cadre du petit-déjeuner.

Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,29 € dans le cadre du dîner.

Tableau synthétique

1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
1,12 €	1,00 €	0,00 €	8,42€	2,58 €	0 €	1,29 €	3,70 €	9,,42 €	28,20%	71,80%

2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
2,12 €	0,00€	0,00 €	8,42 €	0,00 €	3,87€	0,00 €	2,12 €	12,29€	14,71%	85,29%